

02 déc 2022 -15:41

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2022](#)

## Réforme de la chaîne TVA

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi visant à moderniser la chaîne TVA et le traitement des déclarations périodiques à la TVA ou « chaîne TVA » et la perception des créances.

L'avant-projet apporte des modifications au Code de la taxe sur la valeur ajoutée et vise plus précisément une modernisation et une simplification des éléments suivants :

- le traitement des déclarations périodiques TVA, plus particulièrement lorsque les assujettis demeurent en défaut de dépôt de ces déclarations
- les dettes et les crédits TVA résultant de ces déclarations

Dans le cadre de cette réforme de la chaîne TVA, l'avant-projet de loi modifie aussi diverses autres dispositions légales relatives à la perception de créances fiscales et non fiscales au sein du SPF Finances.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)